



Mardi 9 mai 2017

Belgocontrol affiche d'excellents résultats en matière de sécurité en 2016

Au début de l'année, Belgocontrol annonçait qu'elle avait parfaitement rempli sa mission de sécurisation du trafic aérien en 2016 : en effet, aucun incident de catégorie A ('grave') ni B ('important') ne peut être imputé au gestionnaire du contrôle aérien. Un rapport détaillé sur la sécurité confirme les bons résultats engrangés en la matière en 2016. Cela prouve que les efforts fournis par l'entreprise ces dernières années portent leurs fruits. Le signalement systématique d'incidents y a contribué.

La sécurité du trafic aérien est, à tout moment, la priorité absolue de Belgocontrol. Ces dernières années, l'entreprise a pleinement investi dans des systèmes, des procédures et du personnel afin de garantir encore mieux cette sécurité. Belgocontrol ne relâche pas ses efforts : en 2017, elle investira au total 37 millions d'euros et engagera 100 nouveaux collaborateurs.

Le signalement d'anomalies est une condition majeure pour améliorer la sécurité. Les expériences acquises permettent de tirer des leçons à l'échelle de l'entreprise pour éviter d'éventuels incidents à l'avenir. Dans le cadre de la *Just Culture*, les contrôleurs aériens sont encouragés à rendre compte de tout incident, sans sanction automatique à la clé.

Résultat historique

Les contrôleurs aériens ont ainsi signalé 1.104 incidents en 2016, soit 62 % de plus que l'année précédente.

En 2016, aucun incident de catégories A ('grave') ou B ('important') ne peut être imputé à Belgocontrol, un résultat jamais obtenu auparavant.

Dans 4,15% des cas (soit 55 incidents), Belgocontrol porte au moins une responsabilité partielle : 44 fois pour des incidents de catégorie E ('sans impact sur la sécurité') et 8 fois pour des incidents de catégorie C ('significatifs'). L'augmentation notable du nombre total d'incidents de catégorie E l'année dernière montre bien la prise de conscience quant à l'importance de signaler les incidents.

Types d'incidents

En 2016, 97 *airspace infringements* ont été enregistrés : il s'agit d'avions qui sont entrés sans autorisation dans un espace aérien contrôlé ou qui n'ont pas respecté les conditions liées à une autorisation.

À 44 reprises, la séparation entre des avions a été insuffisante.

43 *runway incursions* ont été relevées, c'est-à-dire qu'un avion, un véhicule ou une personne se trouvait involontairement dans la zone protégée d'une piste utilisée pour le décollage ou l'atterrissage.

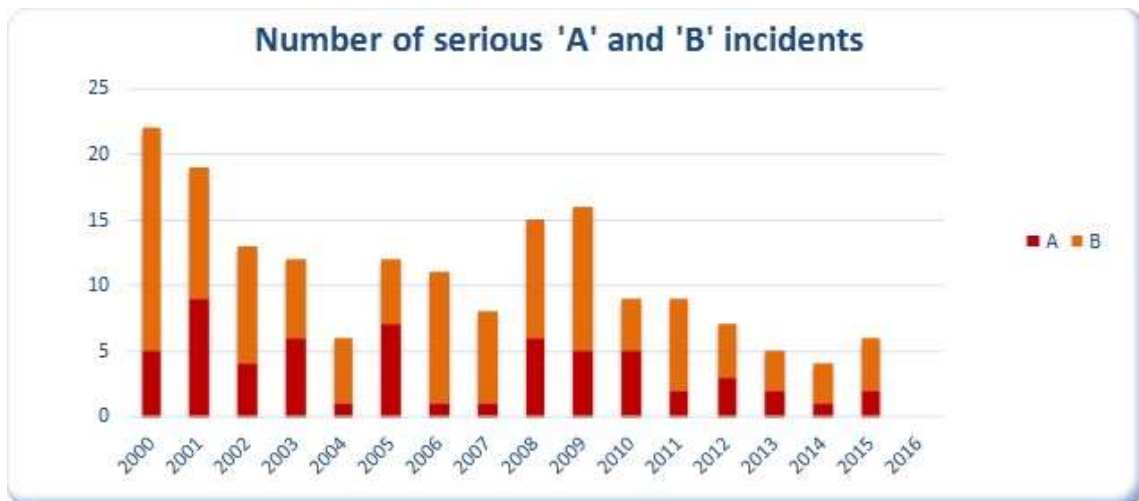
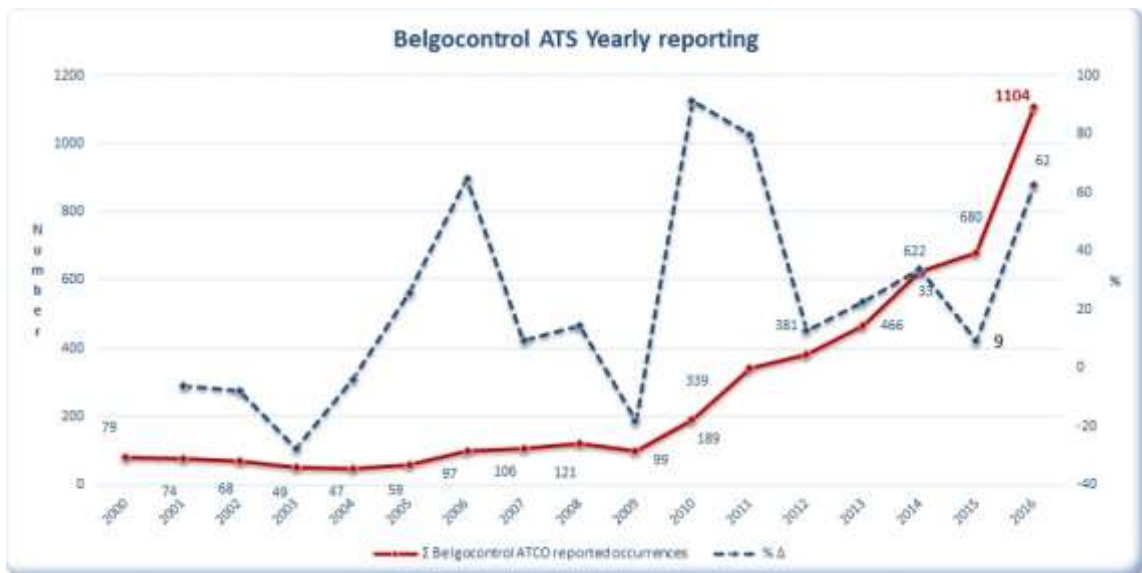
Le nombre de drones (*Remotely Piloted Aircraft System*) signalés continue sans cesse de croître : d'un seul signalement en 2014 à 6 en 2015 et 10 en 2016. Le nombre réel de drones dans l'espace aérien contrôlé est sans doute bien plus élevé, mais beaucoup d'intrusions ne sont pas répertoriées car elles ne sont pas observées. En revanche, le nombre d'incidents liés à des pointeurs laser est en diminution ces dernières années. Au total, 135 incidents de ce genre ont été répertoriés l'année dernière.

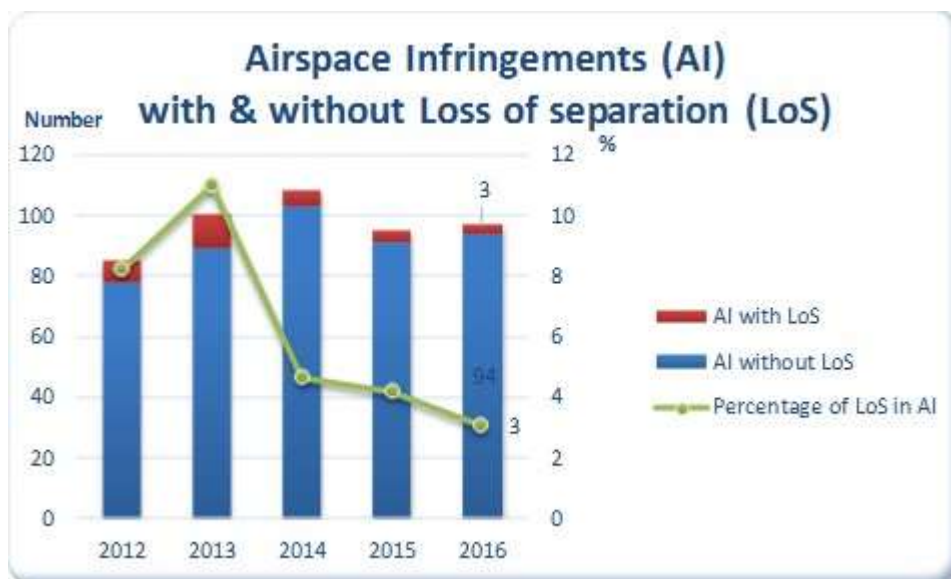
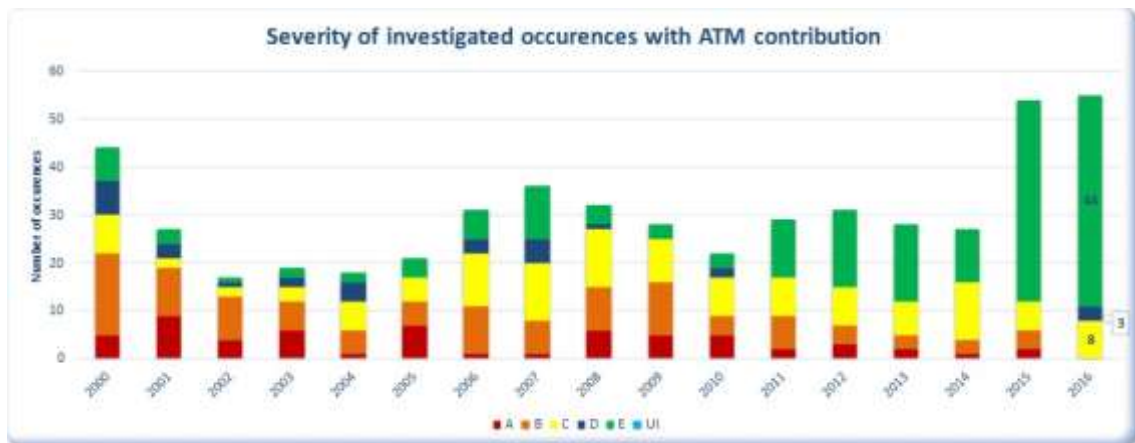
Nouvel environnement

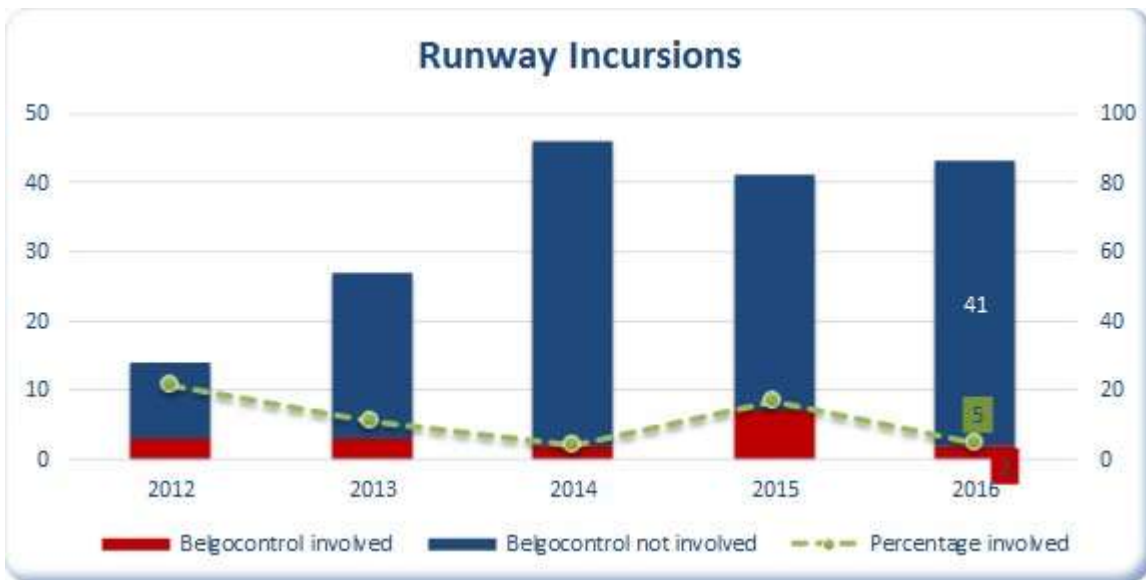
Le CEO de Belgocontrol, Johan Decuyper, se réjouit de ces résultats, mais y voit surtout un encouragement : « Je félicite nos collaborateurs pour ces excellents résultats. Ils sont la preuve que tous, chez Belgocontrol, sont conscients de l'importance de la sécurité et que chacun y contribue dans son domaine. À présent, la barre est mise encore plus haut et nous devons tout faire pour maintenir ce niveau. Nous continuons, dès lors, à investir dans la sécurité. »

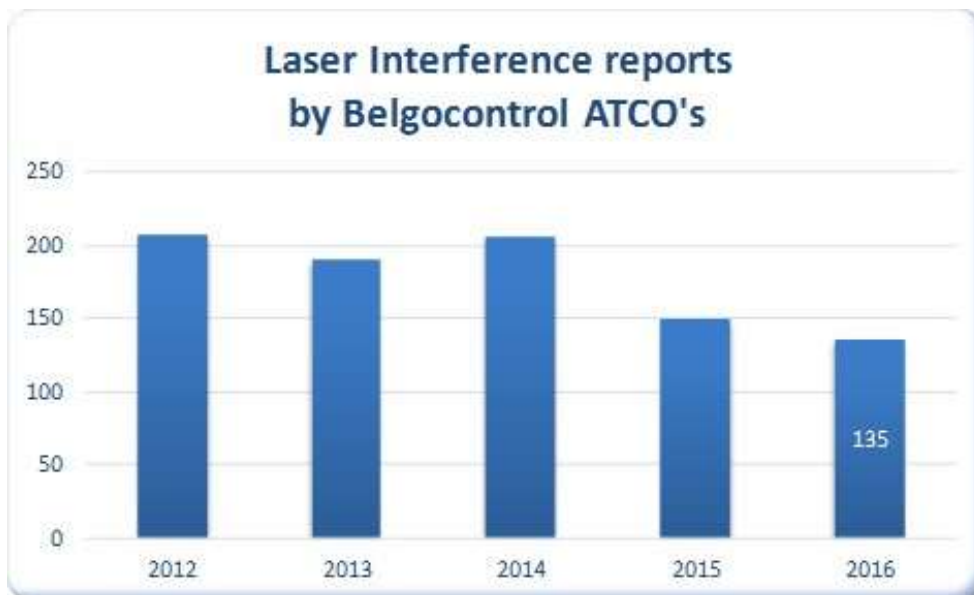
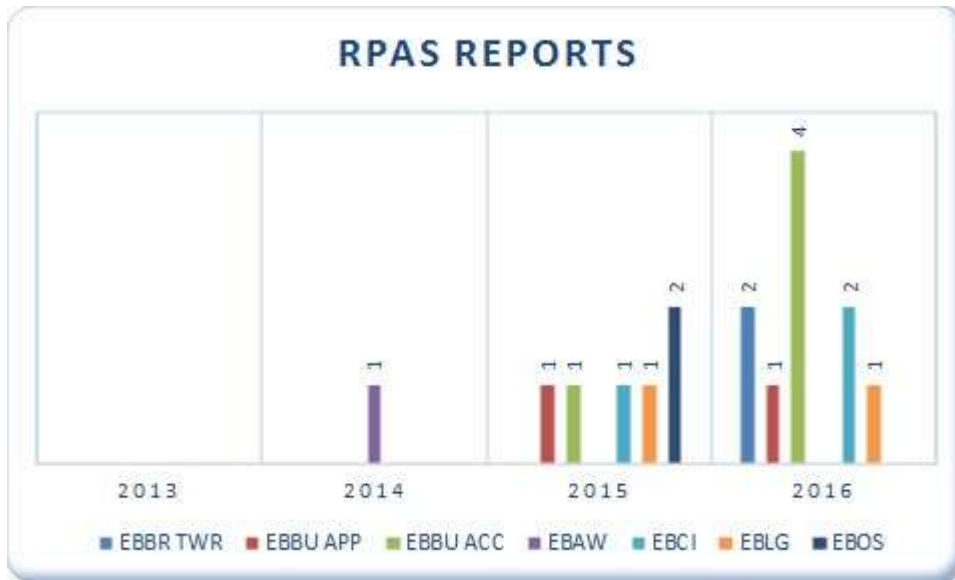
Dans le cadre du plan 2014-2020, Belgocontrol a réservé un montant de 97 millions d'euros aux investissements, dont 37 millions seront dépensés en 2017.

Johan Decuyper souligne également les évolutions que connaît le secteur du trafic aérien : « Nous misons sur les développements technologiques dont doivent bénéficier la sécurité aérienne et la société dans son ensemble. C'est ainsi que nous nous préparons à la multiplication future des drones, dont nous devons tenir compte en permanence. En matière de descentes continues à l'atterrissage, les CDO (*Continuous Descent Operations*), nos opérations s'avèrent plutôt réussies depuis quelques années, ce qui améliore fortement la qualité de vie autour des aéroports. Et enfin, nous travaillons à un cadre clair concernant l'implémentation d'éoliennes pour que les demandes puissent être traitées plus rapidement. »











Liens vers nos vidéos :

Belgocontrol Safety nets :
<https://youtu.be/NAeCMY7CNEY>

Belgocontrol Just Culture :
<https://youtu.be/sEb5TBGq694>

Belgocontrol Business Continuity :
<https://youtu.be/udInfwb5U6I>

[A propos de Belgocontrol](#)

Belgocontrol est une entreprise publique autonome créée en octobre 1998, dont la mission est de garantir la sécurité de la navigation aérienne dans les espaces aériens dont la Belgique est responsable. Sa zone d'activité s'étend du sol (au niveau des aéroports de Bruxelles National, Anvers, Charleroi, Liège et Ostende) jusqu'au niveau de vol 245 (8.000 mètres) au-dessus de la Belgique et des niveaux de vol 145/165 à 245 pour le Grand-Duché du Luxembourg. La région de contrôle située au-dessus de 8.000 mètres relève de la compétence du centre EUROCONTROL de Maastricht qui gère de façon commune l'espace aérien supérieur belgo-luxembourgeois, néerlandais et de l'Ouest de l'Allemagne.

[A propos du FABEC](#)

La restructuration de l'espace aérien européen en blocs d'espace fonctionnels (FAB – *Functional Airspace Block*), à laquelle les Etats membres de l'Union européenne se sont engagés, est un des résultats les plus visibles des règlements du Ciel unique européen adoptés en mars 2004. Bien que la Suisse ne soit pas un membre de l'UE, elle participe au projet Ciel unique.

Avec ses homologues d'Allemagne, de France, du Luxembourg, des Pays-Bas et de Suisse, Belgocontrol, le fournisseur belge de services de navigation aérienne, est membre du FABEC (FAB Europe Central), un bloc d'espace aérien commun dont le but est d'améliorer l'efficacité de la navigation aérienne au cœur de l'Europe. Pour plus d'information sur le FABEC, visitez www.fabec.eu.

Contact:

press@belgocontrol.be
Tel. +32 2 206 20 07
Belgocontrol - Tervuursesteenweg 303
B-1820 Steenokkerzeel - www.belgocontrol.be